



ENSEMBLE DES AGENTS SNCF

LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

QUOI DE NEUF ?

La pénibilité au travail est une réalité qui doit être reconnue et compensée. L'UNSA-Ferroviaire se bat pour que tous les agents concernés bénéficient de leurs droits !



UN BULLETIN DE PAIE FIABILISÉ

Concernant la reconnaissance et le suivi de la pénibilité des cheminots contractuels, l'erreur d'affichage du compteur de pénibilité qui figurait sur leurs bulletins de paie a enfin été rectifiée.

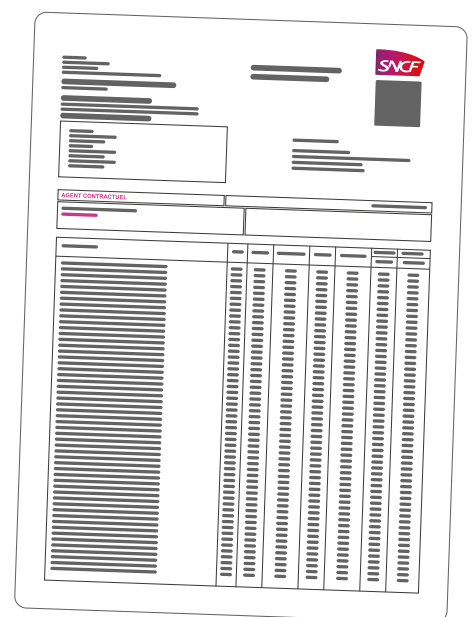
UN AFFICHAGE CORRIGÉ DÈS JUILLET

Cette correction essentielle sera visible dès le bulletin de salaire du mois de juillet. C'est une excellente nouvelle pour les cheminots concernés, qui pourront ainsi avoir une vision claire et exacte de leur exposition à la pénibilité. Cette rectification, qui fait suite à notre demande, témoigne de la

prise en compte de l'importance d'une information fiable et transparente pour l'ensemble des agents.

DES OUTILS INTERNES RENFORCÉS POUR UNE MEILLEURE FIABILITÉ

Conformément à nos demandes et au-delà de la correction sur les bulletins de paie, des évolutions significatives ont également été apportées aux outils internes de la SNCF, et ce, dès le mois de juillet. Ces mises à jour visent à garantir une fiabilité accrue du décompte automatique de l'exposition à la pénibilité. ...



...
L'objectif est de s'assurer que toutes les données relatives à la pénibilité sont enregistrées et traitées avec la plus grande précision.

INTÉGRATION DES MESURES ACTÉES AVEC L'UNSA-FERROVIAIRE

Ces améliorations des outils internes intègrent de manière plus efficiente les mesures qui ont été actées avec l'UNSA lors et depuis la table ronde du 22 novembre 2023. L'insistance de l'UNSA auprès de la direction a permis de définir des dispositifs concrets pour une meilleure prise en compte de la pénibilité au travail. L'intégration de ces mesures dans les systèmes informatiques de la SNCF est une étape indispensable pour leur application effective et pour

le respect des engagements pris. Parallèlement, les pôles ressources humaines demeurent mobilisés sur la mise à jour des compteurs de pénibilité et la correction des erreurs. L'UNSA souhaite que l'intégralité des correctifs soit effectuée dans les prochaines semaines. Afin d'accompagner cette démarche, la direction a mis en place un processus pour permettre à tout salarié, actuellement ou antérieurement exposé à la pénibilité durant au moins une année de sa carrière, de signaler une erreur. Un lien direct vers un formulaire sera mis à disposition dans la notice d'information sur le dispositif 2008 qui accompagnera le bulletin de salaire de juillet des quelque 110 000 cheminots concernés.

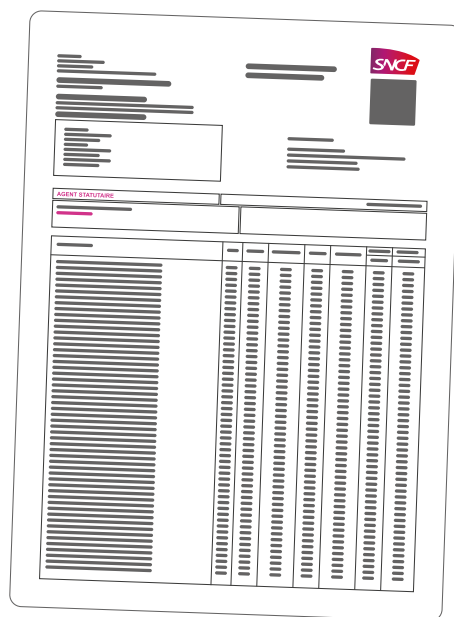


L'UNSA SE FÉLICITE DE CES AVANCÉES QUI CONSTITUENT LA GARANTIE D'UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ DES CHEMINOTS ET DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LE LONG TERME. NOUS CONTINUERONS DE SUIVRE ATTENTIVEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE CES DISPOSITIFS ET DE VEILLER À CE QUE LES DROITS DES CHEMINOTS EN MATIÈRE DE PÉNIBILITÉ SOIENT PLEINEMENT RESPECTÉS.

MIEUX SUIVRE SON EXPOSITION À LA PÉNIBILITÉ

La direction de l'entreprise est actuellement en train de finaliser l'édition des fiches individuelles de suivi (FIS) dans le cadre du dispositif compte professionnel de prévention (C2P). Ce processus concerne l'ensemble des cheminots statutaires qui sont éligibles à ce dispositif. La distribution de ces documents a déjà débuté dans certains établissements. Afin de garantir une distribution complète et efficace, l'UNSA-Ferroviaire demande que ce document essentiel soit diffusé de manière

automatique. Pour cela, nous proposons que la fiche individuelle de suivi soit jointe au bulletin de paie de chaque salarié concerné, et ce, dès l'année prochaine. Cette méthode permettrait d'assurer que chaque agent éligible reçoive sa FIS en temps voulu et sans oubli, facilitant ainsi la bonne gestion de leur compte professionnel de prévention. Cette initiative s'inscrirait dans une démarche de transparence et de simplification administrative pour les salariés.



**REJOIGNEZ L'UNSA-FERROVIAIRE
POUR AGIR SUR VOS DROITS &
NÉGOCIER VOTRE AVENIR !**



UNSA-FERROVIAIRE